

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 4 mai 2021 par visioconférence.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

**SONT PRÉSENTS :**

M. Nicolas Brosseau  
Mme Sylvie Côté  
M. Roch Desjardins  
Mme Sophie Dubé  
Mme Sophie Gagnon  
M. Nicola Grenon  
Mme Caroline Kilsdonk  
M. Pier-Olivier Lacoursière  
Mme Geneviève Lamoureux  
M. Serge Mainville  
Mme Lyne Marcheterre  
M. Bruno Marcoux  
Mme Dominique Migner  
M. Gérard Pierre  
M. Jasmin Roy  
M. Stéphane Simard

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale  
Mme France Blouin, directrice générale adjointe  
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint  
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint  
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint  
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Sylvie Dupuis, directrice de l'école hôtelière de la Montérégie  
Me Jean-François Primeau, directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
M. Jean-François Beaulieu, directeur adjoint, Service des ressources financières  
M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire  
M. Éric Lafrance, directeur, Service des ressources matérielles  
M. Christian Couloume, directeur, Développement des infrastructures scolaires  
M. Martin Migneault, coordonnateur, Service de l'organisation et du transport scolaire  
Mme Nathalie-Nicole Deneault, coordonnatrice, Service des ressources éducatives

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

56-CA-2020-2021

### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 00. Il vérifie auprès de la secrétaire générale la procédure de convocation, qui confirme le respect des exigences découlant de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Nicola Grenon :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2021
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1. Reddition de compte de la directrice générale
    - 5.1.1. Décisions de la directrice générale pour la période se finissant le 23 avril 2021
    - 5.1.2. Suivi du plan d'engagement vers la réussite – Grands projets
    - 5.1.3. Portefeuille de projets
  - 5.2. Renouvellement de l'entente avec l'organisme la Fête du livre et de la lecture de Longueuil
6. Affaires découlant du Comité de gouvernant et d'éthique
  - 6.1. Politique relative aux services de surveillance du midi
7. Affaires découlant du Comité des ressources humaines
8. Affaires découlant du Comité de vérification et ressources matérielles
  - 8.1. Demande de financement supplémentaire et octroi de contrat – projet d'agrandissement de l'école primaire Marie-Victorin (Brossard)
  - 8.2. Présentation des recommandations du CRR et adoption des Règles d'allocations budgétaires CSSMV 2021-2022
  - 8.3. Octroi de contrat – Location de constructions modulaires aux écoles primaires Adrien-Gamache, Charles-Bruneau, Gentilly, Guillaume-Vignal, Paul-De Maricourt et Rabeau
  - 8.4. Octroi de contrat de location de constructions modulaires à l'école André-Laurendeau – phase 2
  - 8.5. Octroi de contrat – Projet de réaménagement de l'école secondaire Jacques-Rousseau – phase 1
9. Affaires découlant du Comité consultatif de transport
10. Points d'information
11. Levée de la séance

**Adopté à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

3

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

57-CA-2020-2021

**ADOPTION DE PROCÈS VERBAUX**

**Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2021**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Simard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2021 soit adopté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**PAROLE AU PUBLIC**

Le public est invité à transmettre des questions au préalable ou demander le lien nécessaire pour assister à la séance.

Mme Isabelle Lechasseur, mère d'un élève de l'École Internationale Greenfield Park expose au CA une problématique de drainage de la cour de l'école. Mme Sophie Allard et M. Laurent Faust sont présents et appuient la démarche de Mme Lechasseur. La direction générale reçoit leurs préoccupations et les transmettra à son vis-à-vis de la Commission scolaire Riverside, à qui appartient l'immeuble.

**AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**REDDITIONS DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**DECISIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE SE FINISSANT LE 23 AVRIL 2021**

La directrice générale présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 23 avril 2021. Des questions sont posées et des réponses apportées.

**SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE – GRANDS PROJETS**

La direction générale et son équipe font état des développements en lien avec chacun des grands projets.

**PORTEFEUILLE DE PROJETS**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

Le tableau de bord du portefeuille de projets est en élaboration et sera présenté au conseil d'ici la fin de la présente année scolaire.

58-CA-2020-2021

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ORGANISME FÊTE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DE LONGUEUIL**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme de la Fête du livre et de la lecture de Longueuil (ci-après : l'Organisme) assure la promotion du livre jeunesse au préscolaire, au primaire et au secondaire par le biais de matériel promotionnel et d'activités d'animation de la lecture répondant aux besoins des milieux;

**CONSIDÉRANT** l'historique de collaboration entre l'Organisme et le Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après : CSS Marie-Victorin) et les retombées positives de cette collaboration pour les deux parties et le rayonnement de la lecture dans la région;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 255 (4<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSS Marie-Victorin peut collaborer avec un partenaire, à la réalisation d'ententes spécifiques concernant la mise en œuvre de priorités régionales par le versement d'une contribution financière;

**CONSIDÉRANT** la proposition que le CSS Marie-Victorin contribue financièrement à des projets spécifiques de l'Organisme (activités de promotion du livre jeunesse et d'animation de lecture) en versant annuellement à l'organisme, pour les années 2021, 2022 et 2023, la somme de 27 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit un montant total de 81 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Serge Mainville :

1<sup>o</sup> **QUE** le CSS Marie-Victorin conclut un partenariat avec l'Organisme pour une période de trois ans et lui verse une contribution financière conformément au projet d'entente soumis avec la présente;

2<sup>o</sup> **QUE** Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale, soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, à signer l'entente et tout autre document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

59-CA-2020-2021

**POLITIQUE RELATIVE AUX SERVICES DE SURVEILLANCE DU MIDI**

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès du Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* du 13 janvier dernier;

**CONSIDÉRANT** les articles 11,1 et 11,2 dudit projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

**CONSIDÉRANT** les pratiques actuelles au secondaire quant à l'offre de service ainsi que des frais exigés aux parents pour la surveillance du dîner;

**CONSIDÉRANT** que les frais exigés aux parents doivent refléter le coût réel du service de surveillance et conséquemment qu'aucun frais accessoire ne peut être exigé à titre de contribution;

**CONSIDÉRANT** la répartition des services éducatifs adoptée le 23 mars dernier par le Conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que chaque situation familiale est traitée avec discernement, diligence et bienveillance par chaque direction d'établissement;

**CONSIDÉRANT** qu'un élève d'une classe ordinaire transféré pour cause de surplus administratif et qui n'utilisait pas le service de dîneurs aura la possibilité d'être exempté des dits frais;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations émises par les instances consultées ont été prises en compte quant au projet soumis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Conseil d'administration;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Sylvie Côté :

**QUE** le Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin adopte le projet de Politique relative aux services de surveillance du midi tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES MATÉRIELLES**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

60-CA-2020-2021

**DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE ET OCTROI DE CONTRAT – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MARIE-VICTORIN (BROSSARD)**

**CONSIDÉRANT** la lettre du ministère de l'Éducation, émise en date du 21 juin 2019, autorisant le CSS Marie-Victorin à réaliser, entre autres, le projet d'agrandissement de l'École primaire Marie-Victorin (Brossard);

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public, dans le but d'établir un contrat avec un entrepreneur pour réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT** que huit (8) entrepreneurs se sont procurés le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions de trois (3) entrepreneurs se sont avérées conformes;

**CONSIDÉRANT** qu'un ajustement du soutien financier est requis pour permettre la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT** que la conception du projet a été reçue favorablement par le MEQ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du consortium en architecture « Consortium Vincent Leclerc Architecte inc. et Leclerc Architectes inc. » représenté par la firme « Vincent Leclerc Architecte inc. » d'octroyer le contrat à « LES CONSTRUCTIONS LAVACON INC. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Bruno Marcoux :

1° **QUE** soit autorisée la présentation au MEQ d'une demande de financement supplémentaire pour ce projet d'une valeur de 9 173 510,28 \$ (avant taxes);

2° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 039-039-67039 – Agrandissement de l'École primaire Marie-Victorin (Brossard) soit accordé à l'entrepreneur « LES CONSTRUCTIONS LAVACON INC. » pour un montant de 20 677 176,88 \$ (avant taxes), selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 9 avril 2021 déposé par le Service des ressources matérielles et ce, conditionnellement à l'acceptation, par le MEQ, de la demande de financement additionnel dans le cadre de ce projet;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

décisions, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

61-CA-2020-2021

**PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DU CRR ET ADOPTION DES RÈGLES D'ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES CSSMV 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 275.1 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3.;

**CONSIDÉRANT** le processus de concertation mené auprès de différents comités consultatifs du Centre de services scolaire Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations du CRR ont été établies en cohérence avec les objectifs et principes de répartition des ressources de la *Politique d'encadrement budgétaire*;

**CONSIDÉRANT** les études et les recommandations du comité de répartition des ressources dûment présentées par la directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Nicolas Brosseau :

1° **D'ACCEPTER** les recommandations du CRR quant à la répartition de ses revenus annuels, incluant les services éducatifs complémentaires et les autres services professionnels;

2° **D'ADOPTER** les Règles d'allocations budgétaires CSSMV 2021-2022.

**Adoptée à l'unanimité**

62-CA-2020-2021

**OCTROI DE CONTRAT — LOCATION DE CONSTRUCTIONS MODULAIRES AUX ÉCOLES PRIMAIRES ADRIEN-GAMACHE, CHARLES-BRUNEAU, GENTILLY, GUILLAUME-VIGNAL, PAUL-DE MARICOURT ET RABEAU**

**CONSIDÉRANT** le manque de places-élèves à prévoir sur le territoire du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin);

**CONSIDÉRANT** les résolutions 75-CC-2017-2018 et 87-CC-2017-2018 qui octroyaient, suite à deux (2) appels d'offres publics, deux (2) contrats relatifs à la fourniture, à l'installation, à la location et au démantèlement ultérieur de constructions modulaires destinées aux écoles primaires Adrien-Gamache,

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

Charles-Bruneau, Gentilly, Guillaume-Vignal, Paul-De Maricourt et Rabeau à l'entrepreneur « AMB Tresec inc. »;

**CONSIDÉRANT** que les deux (2) contrats avec AMB Tresec inc. viendront à échéance le 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que des constructions modulaires sont installées aux écoles primaires Adrien-Gamache, Charles-Bruneau, Gentilly, Guillaume-Vignal, Paul-De Maricourt et Rabeau;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir des constructions modulaires aux écoles Adrien-Gamache, Charles-Bruneau, Gentilly, Guillaume-Vignal, Paul-De Maricourt et Rabeau selon les besoins d'organisation scolaire;

**CONSIDÉRANT** qu'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré lorsqu'un organisme public estime qu'il lui sera possible de démontrer, compte tenu de l'objet du contrat et dans le respect des principes énoncés à l'article 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire Marie-Victorin a procédé à la publication d'un avis d'intention afin de permettre la concurrence et d'agir en transparence avec les fournisseurs en respect de l'article 13 (4<sup>o</sup>) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**CONSIDÉRANT** qu'aucun fournisseur ne s'est manifesté suite à la publication de l'avis d'intention;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation obtenue de la directrice générale à titre de dirigeant de l'organisme le 3 avril 2021, conformément à l'article 13, al. 2 de la LCOP;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur AMB Tresec. inc. accepte de maintenir les constructions modulaires installées aux écoles primaires Adrien-Gamache, Charles-Bruneau, Gentilly, Guillaume-Vignal, Paul-De Maricourt et Rabeau;

**CONSIDÉRANT** la recommandation conjointe du Service des ressources matérielles et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Sophie Gagnon :

1° **QU'UN** nouveau contrat relatif à la location et au démantèlement ultérieur de constructions modulaires destinées aux écoles primaires Adrien-Gamache, Charles-Bruneau, Gentilly, Guillaume-Vignal, Paul-De Maricourt et Rabeau soit octroyé à l'entrepreneur « AMB Tresec inc. », pour un montant de 2 642 640,00 \$ avant taxes;



Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

2° **QUE** le contrat soit pour une période d'un minimum de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement annuel;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

63-CA-2020-2021

**OCTROI DE CONTRAT- LOCATION DE CONSTRUCTIONS MODULAIRES À L'ÉCOLE SECONDAIRE ANDRÉ-LAURENDEAU – PHASE 2**

**CONSIDÉRANT** le manque de places-élèves à prévoir sur le territoire du Centre de services scolaire Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture, l'installation, la location et le démantèlement ultérieur de vingt-huit (28) constructions modulaires à l'École secondaire André-Laurendeau;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Ruccolo + Faubert Architectes inc. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation conjointe du Service des ressources matérielles et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Geneviève Lamoureux :

1° **QUE** le contrat relatif à la fourniture, à l'installation, à la location et au démantèlement ultérieur de vingt-huit (28) constructions modulaires à l'École secondaire André-Laurendeau – Phase 2, soit octroyé à l'entrepreneur « AMB Modulaire » pour un montant de 5 797 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 29 avril 2021 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le contrat soit pour une période d'un minimum de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement annuel;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

64-CA-2020-2021

**OCTROI DE CONTRAT – PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE  
SECONDAIRE JACQUES-ROUSSEAU – PHASE I**

**CONSIDÉRANT** la lettre du ministère de l'Éducation, émise en date du 20 août 2020, autorisant le CSS Marie-Victorin à réaliser, entre autres, le projet de réaménagement de l'École secondaire Jacques-Rousseau;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public en deux (2) phases, dans le but d'établir un contrat avec un entrepreneur pour réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs se sont procurés le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) seul entrepreneur a déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** que cette soumission s'est avérée conforme;

**CONSIDÉRANT** que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Ruccolo + Faubert Architectes inc. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Bruno Marcoux :

1° **QUE** le contrat relatif au réaménagement de l'École secondaire Jacques-Rousseau – phase I soit octroyé à l'entrepreneur « Senterre Entrepreneur Général inc. », pour un montant de 2 150 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 23 avril 2021 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à demander au MEQ de verser le financement réservé pour le projet;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

**POINTS D'INFORMATION**

Aucun point n'y est abordé.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 08.

\_\_\_\_\_  
Présidence

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

